



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Jean Marie Dusuzeau ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe.

Étaient excusés : Olivier Sac ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Valéry Barbato ; Nadine Bernard ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

I. CONTRACTUALISATION 2009 - 2010 - 2011 AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

II. SUBVENTION POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING GARCIA

III. SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE

IV. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RINGARDS »

V. QUESTIONS DIVERSES

- 1 – Location de la salle polyvalente pour les répétitions du chœur européen
- 2 – Instauration d'une redevance d'occupation d'espace public pour les terrasses

I. CONTRACTUALISATION 2009 - 2010 - 2011 AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le maire rappelle la délibération prise le 15 décembre 2009 définissant les opérations sur lesquelles la contractualisation devait être affectée pour la période 2009 - 2010 - 2011. Il indique que suite au vote du budget 2010 et à la redéfinition de certaines priorités il convient de modifier ladite délibération afin d'affecter les crédits tels que suit :

| Année | Opération | Dépense totale HT | Contractualisation conseil général |
|-------|--|-------------------|------------------------------------|
| 2009 | Aménagement de la salle polyvalente | 31 000 € | 13 950 € |
| 2009 | Achat camion | 17 500 € | 12 250 € |
| 2009 | Aménagement du cimetière | 62 096 € | 17 100 € |
| 2010 | Aménagement du cimetière | 62 096 € | 12 710 € |
| 2010 | Chaudière de l'école | 28 400 € | 5 680 € |
| 2010 | Sources | 5 434 € | 3 800 € |
| 2010 | Bornes à incendie | 3 216 € | 2 660 € |
| 2010 | Voirie | 106 592 € | 16 606 € |
| 2010 | Réfection de bâtiments communaux (horloge) | 2 634 € | 1 844 € |
| 2011 | Aménagement du centre village | 177 000 € | 43 300 € |

II - SUBVENTION POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING GARCIA

Il reste pour aménager le parking de la Maison Garcia les travaux de « végétalisation » pour lesquels une étude est en cours par le CAUE et l'éclairage public. Pour l'éclairage public, un devis a été demandé à l'entreprise ETDE. Le maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour demander une subvention au conseil général. Il indique qu'une subvention demandée à la Copavo a été obtenue pour un montant de 50 % de la dépense dans la limite de 5 500 €

Jean Marie Dusuzeau s'interroge sur la nature des travaux prévus dans la mesure où il n'a pas souvenir que le projet ait été étudié par le conseil municipal. Philippe de Moustier répond que le projet a été travaillé par Guillaume Portugues et qu'il convient de lui faire confiance. Le maire souligne que ce projet n'a effectivement pas été vu par le conseil mais à plusieurs reprises en réunion d'adjoints qui font régulièrement l'objet de compte rendu. Il convient que l'absence de présentation à l'ensemble du conseil est regrettable. Il demande néanmoins au conseil de se prononcer.

Il présente au conseil le plan de financement suivant :

- Montant TTC des travaux : 13 426,77 €
- Montant HT des travaux : 11 226,40 €
- Subvention de la COPAVO : 5 500,00 €
- Département de Vaucluse – Produit des amendes de police (31 % du montant HT) : 3 480,18 €
- Fonds propres : 4 446,59 €

La délibération est approuvée par 10 voix favorables et une contre (Jean Marie Dusuzeau)

III – SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE

Le maire rappelle la démarche entreprise pour le remplacement de la chaudière de l'école avec les renseignements pris auprès du CEDER puis du CAUE pour l'installation d'une chaudière à bois. Une étude, confiée à la société Kaora, a étudié en détail les possibilités techniques et financières d'un tel projet.

Philippe de Moustier et Guillaume Portugues qui ont suivi l'étude depuis le début expliquent que le projet de chaudière à bois, bien que « subventionnable » coûte cher. Elle n'est subventionnée que partiellement car les économies d'énergie et l'amélioration du bilan carbone que l'on peut en attendre sont faibles, le bâtiment étant très bien isolé. L'isolation de la façade réalisée en 2002 est efficace. Ils proposent d'abandonner le projet de chaudière à bois, qui, de plus, nécessitait de gros travaux.

Le maire fait remarquer que la question du remplacement de la chaudière se pose néanmoins pour deux raisons : la mise en conformité de l'installation aux exigences de sécurité et l'obsolescence de la chaudière en place depuis 1974. Il propose au conseil de programmer les travaux et de demander des subventions au conseil général selon le plan de financement suivant. Le coût prévisionnel est celui indiqué dans l'étude réalisée :

- Montant TTC prévisionnel : 33 966,40 €
- Montant HT prévisionnel : 28 400 €
- Subvention du Conseil général au titre des constructions scolaires du premier degré (50 % du montant HT) : 11 433,00 €
- Contractualisation avec le conseil général pour l'année 2010 : 5 680,00 €
- Commune : 16 853,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Philippe de Moustier et Guillaume Portugues se chargent de demander des devis aux entreprises Noué et Borel.

IV – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RINGARDS »

Les travaux d'installation des modules au stade sont terminés. Le maire expose que l'association Les Ringards doit acquitter la facture pour pouvoir demander les subventions qu'elle a obtenues. Elle n'a pas la trésorerie pour le faire. Il convient de faire une avance de trésorerie à l'association qui remboursera la commune lorsqu'elle aura perçu les subventions.

Le maire propose les opérations suivantes :

- Verser à l'association la somme de 6 500 € pris sur le compte 65748
- Remboursement de l'association de la somme de 6 500 € sur le compte 70878 lorsque celle-ci aura perçu les subventions qu'elle a obtenues.

Une convention est établie avec l'association par laquelle celle-ci s'engage à rembourser cette somme. .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

V – QUESTIONS DIVERSES

1 – Location de la salle polyvalente pour les répétitions du chœur européen

Le Chœur européen de Vaison-la-Romaine a loué à deux reprises la salle polyvalente pour des répétitions du week-end. À la recherche d'un nouveau lieu et pleinement satisfait de l'acoustique de la salle, il souhaite faire ses répétitions régulières, chaque lundi soir, à la salle polyvalente. La demande, discutée en réunion d'adjoints semble intéressante. Elle peut valoriser la salle et la faire connaître. Un prix de 2 200 € est proposé au conseil et il pourrait être demandé une ou deux prestations pour la commune dans l'année. Après discussion, un accord de principe est donné. Il convient de préparer une convention. Le maire se charge du dossier.

2 – Instauration d'une redevance d'occupation d'espace public pour les terrasses

Le maire rappelle la position de plusieurs élus souhaitant que les restaurateurs de la place soient soumis à une redevance. Il précise qu'il a reçu à ce propos Daniel Roger pour évoquer la question. Il communique également les tarifs possibles pour des terrasses de cette nature : saisonnières et révocables.

Il sollicite le conseil sur cette proposition. La majorité du conseil donne un accord de principe. Le maire indique aussi qu'il conviendrait de préciser quelques règles d'occupation de la place (dimension des terrasses, préservation d'espaces de circulation, qualité du mobilier et des affichages...) et qu'une réunion commune avec les trois occupants de la place serait utile. Philippe de Moustier propose de s'occuper du dossier. Le maire explique également les démarches entreprises pour l'actualisation du loyer du bar qui n'a jamais été fait depuis 1998.

Philippe de Moustier souligne également que la démarche ne s'applique pas qu'à la place mais à la terrasse prévue au parking par la Boite à nougat. Le maire énumère les différentes occupations de l'espace public susceptible de redevances (boucher, pizzaiolo, etc.). La majorité du conseil estime qu'il n'y a pas lieu, cette année, de s'en préoccuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.